

CR de l'Assemblée générale de l'association DDCM du 23 novembre 2023

36 présent·es (cf feuille d'émargement)
2 excusé·es, pouvoirs donnés au président

Intro du président accueillant et rappel de l'ordre du jour. DDCM s'est donné comme objectif de présenter les actions portées par nos membres.

1. Fleurir les Corbières à Ferrals, avec Francis Géa

À Ferrals 10 ha ont déjà été travaillés, 3 ha de friches ont été repris pour déclaration à la PAC.

Garrigue plaine, le long de la route de Villerouge. Le sol est travaillé et en attente de pluie pour semer.

Fleurir les Corbières et Budget participatif

Merci au groupe qui s'est mobilisé pour avoir des contacts et qui a permis d'être élu, le projet est passé.

On a connu quelques difficultés administratives avec le département. La demande de « contrat de prêt » avec les propriétaires a été faite deux fois pour modifier les accords, sur la consigne du département.

En tout un projet sur 20 ha pour défricher, préparer et semer.

4 communes sont concernées : Lézignan, Conilhac, Ferrals et Fabrezan.

En plus de fleurir les friches, on prépare un projet d'« Ecoart » qui consiste à semer en dessinant grâce aux différentes couleurs des fleurs. Principalement avec la moutarde jaune et la phacélie bleue qui alterneront en bande sur la plaine et un smiley serait dessiner à l'entrée de Fabrezan.

2. La piste cyclable, avec Jean-Philippe Banco

Reconnaissance d'un parcours possible de piste cyclable entre Ferrals et Lézignan. Il existe à 80%, le principal aménagement à créer est une passerelle sur des terrains privés mais on a les accords des propriétaires.

Le projet avait été déposé au 1^{er} budget participatif du département. Beaucoup de projets de pistes cyclables avaient alors été déposés et le département les avaient sortis du Budget Participatif pour un autre budget. Depuis la commune de Lézignan et la CCLRCM se renvoient la balle.

La CCRLCM a le dossier en main mais ça n'avance pas. Problème de volonté des élus.

« Le mot développement durable doit les effrayer ».

Par contre si c'est le tour de France un maire a dit « le vélo est dans mon ADN ! ».

On a envisagé une manifestation avec les enfants mais l'Éducation nationale n'autorise pas d'emmener des écoliers sur les routes nationales. Une manifestation d'adultes serait-elle possible ?

DDCM pourrait provoquer une réunion CCRLCM / Mairies de Ferrals et de Lézignan. Lors de cette réunion, on représenterait ce projet et en exigeant de sortir avec une décision.

Pour les mettre au pied de leurs responsabilités, on rend public dans la presse et on verra parmi ces 3 acteurs ceux qui sont OK. On souhaite avoir une réponse dans le cadre de leur mandat. Pour info, dans le cadre du projet « Mobilité douce », le département a renvoyé vers les communes. Et si la CCRLCM suit, le département s'associera.

On a rencontré un représentant du GAL (crédits européens), il y a des projets de pistes cyclables qui ont été financés. Mais le coût de la construction semble trop élevé et le GAL dit qu'il ne suit que des petits projets.

Estimation du coût des travaux : 200 à 250.000 euros.

En conclusion : Prenez vos vélos et pédalez, la partie se gagnera à la longue.

3. Espace gratuit, avec Anne Martinez

Il y en a déjà un dans les Hautes Corbières. La première manifestation s'est tenue en juin et la seconde le 1^{er} octobre dernier. Après des débuts timides, le public était plus nombreux en octobre avec une meilleure dynamique. En juin, des gens avaient un peu honte, on a dû expliquer que c'était pour faire vivre les objets le plus longtemps possible. L'objectif est de faire quatre manifestations par an.

Les objets qui restent sont donnés à la recyclerie de Lézignan.

Après la première manifestation qui a eu lieu sous l'égide de DDCM, les organisatrices ont créé une association ASSOC association solidaire pour Ferrals et ses alentours qui a porté la seconde et portera les prochaines.

4. Ici et maintenant, avec Sophie Ryuter

Reprise des ramassages de déchets tous les mois, information des dates envoyée sur Facebook, le site de DDCM11.org et le panneau pocket des communes.

De 9h à 11h30, ensuite on trie avant d'aller à la décharge.

Prochain rendez-vous samedi 25 novembre à 9h30 à l'entrée de Fabrezan.

5. Réaménagement du cours de la République et abattage des platanes, par Thierry Munoz

Fin août on apprend par la presse qu'on allait abattre 8 platanes du cours de la République à Lézignan, face à la mairie. Des manifestations sont organisées tous les mardis soirs contre cet abattage (opposition à la mairie). Cette opposition politique a déplu à certaines personnes d'où la création d'un comité de défense neutre pour s'opposer au projet.

Mi-septembre, DDCM envoie un courrier au maire de Lézignan pour connaître les raisons de l'abattage.

Au cours d'une réunion publique pour expliquer les aménagements, le maire a dit que ces arbres risquaient à terme d'être malades, donc dangereux. Même s'il reconnaît qu'ils ne sont pas malades. C'est à peu près la même réponse que Gérard Forcada a faite à notre courrier (sa lettre est sur le site DDCM).

Depuis, la décision du préfet est tombée, il autorise l'abattage de 9 platanes : 8 sur le choix du projet et le dernier parce que ce n'est pas joli. Le comité de défense continue de manifester le mardi devant la mairie et les jeudis après-midis sur des ronds-points.

Le collectif envisage de créer une association pour ester en justice, mais comme ça ne semblerait pas possible (une association doit avoir au moins deux ans d'existence avant le recours en justice), la demande pourrait être faite à DDCM de porter cette action.

Tous les élus d'opposition et certains de la majorité sont contre l'abattage mais le maire n'échange pas avec ces élus-là, et n'a pas communiqué les documents fournis par l'audit (fait par une société faisant aussi de l'abattage !!).

Il y avait d'autres solutions mais le maire se défend dans la presse : « la sécurité n'a pas de prix ». La sécurité a bon dos parfois...

6. Introduction sur le photovoltaïque, par Maxime Guillaume et Régis Cogranne

Au mois de mai, Laurence alerte DDCM sur un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Ribaute, alors qu'un permis a déjà été accordé à Tournissan. Les deux projet réunis couvrent plus de 80 hectares, sur le plateau du Grand Crès situé sur les 2 communes.

DDCM a déposé une lettre lors de l'enquête publique, lisible sur le site de DDCM11.org

Pourquoi on est contre : l'arrivée massive (on a plusieurs centaines d'hectares dans des endroits sauvages et très riches en biodiversité). « Pour réaliser un projet comme ça on rase le sol jusqu'au cailloux, on désertifie le lieu ».

Les permis de construire ont été délivrés. On a déposé des recours gracieux auprès du Préfet pour l'instant restés sans réponse.

Ensuite on a pris un binôme d'avocates de Toulouse, (une est spécialisée en droit d'urbanisme et l'autre en droit de l'environnement). On s'est organisé en groupe restreint de travail en faisant attention au partage d'informations pour éviter certaines fuites...

Ça avance et à la date butoir du 5 janvier 2024, il faut avoir remis un mémoire complet avec tous les arguments, au tribunal administratif.

On a une chance d'aboutir parce qu'il y a des erreurs dans le dossier des industriels. Erreurs de procédures, des demande de défrichement bidon, demandes de destruction d'espèces protégées insuffisantes.

Le permis sans l'obtention de ces dérogations n'est plus valable.

Impact financier : le coût est partagé avec le domaine du Grand Crès. On a un déjà un don, et on prévoit de faire une cagnotte en ligne et de chercher d'autres moyens financiers. Ces démarches juridiques vont prendre du temps.

DDCM va se retrouver dans une position polémique avec les élus et avec les vigneron. Et on s'attaque à de grosses sociétés (Hexagone est le 3^e développeur derrière Total et ENGIE) Hexagone Energie est aussi la société derrière les projets de Fontjoncouse, Coustouge et Albas.

Partout, on est dans une zone Natura 2000.

Le massif de Tournissan a été classé tout l'été en risque maximum (noir) pour les incendies avec le massif interdit à la circulation, même pédestre.

Toutes ces actions de DDCM vont continuer en 2024.

Le rapport moral est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Présentation du bilan financier par la trésorière

Peu de mouvements comptables et pas de recette de janvier à octobre 2023.

Objet	DEPENSE	objet	RECETTE	
Papeterie FLC	20,40 €	Subvention	0	
Site internet	100,80 €	Adhésion	0	
Assurance MAÏF	116,10 €			
Frais bancaires	51 €			
TOTAL	- 288,30 €		0	

Solde en banque au 31 octobre 2023 : +3 639,76 €

Frais fixes : 268 euros

Par opération depuis 2021

1. Fleurir Les Corbières à Ferrals-les-Corbières :

Subvention 2021 : 1555 euros / 825,44 € graines et 363 € Labour (Grange neuve)

Subvention 2022 : 1555 euros / 67,20 € CUMA location bineuse

Entrée Subventions 3110 €

Sortie Dépenses 1188,44 €

Factures en cours location matériel et achat graines 460€ + 1110€ de graines (arrondi)

Total positif = 1922 € / 1570 factures à venir

Total fin 2023 + 350 €

Solde DDCM au 31 octobre 2023 pour le fonctionnement : + 1718,20 €

Actualités comptable fin 2023

Premier don pour les frais de justice affaire Photovoltaïque Ribaute/Tournissan :

600 euros de Jérémie Sturgess le 7/11/2023

Facture d'ouverture de dossier de l'avocate 600 euros

Factures à venir de location de matériel et graines pour Fleurir Ferrals

Fleurir les Corbières et Subvention Budget Participatif #2 : 50 053 euros.

Le Rapport financier est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Vote du bureau et du CA

Demande aux porteurs de projet d'entrer dans le CA mais il n'y a pas de candidat.

Candidature de Laurence Meyrat au poste de secrétaire.

Maxime Guillaume, président

Nadine Franjus, trésorière

Régis Cograne, secrétaire adjoint

Laurence Meyrat, secrétaire

Conseil d'administration : Dominique Claverie, Thierry Munoz, David Laurens, Jean-Claude Hildeilfinger

Le CA est soumis au vote et élu à l'unanimité.

Début des discussions.

Lionel Feuillas (LPO Fontjoncouse) : « Attaque en règle de la garrigue, qui n'aurait pas de valeur parce qu'on n'en tire rien mais qui est d'une extrême richesse en biodiversité. Attaque de la part d'Hexagone Énergie, société développeuse, qui ensuite vend les projets à d'autres partenaires. Hexagone Énergie utilise le projet Tournissan/Ribaute pour s'exercer. Sur le secteur, projet d'Albas accepté en 2021, puis Tournissan/Ribaute où la préfecture a fait une demande de dérogation.

Fontjoncouse 1 autour de 100 ha.

Pour Coustouge, l'enquête publique commence le 29 novembre. À 500 mètres d'une zone de protection de l'aigle royal.

Jonquières va démarrer.

Face à ça, il faut que les gens sur le terrain travaillent ensemble sur le partage des infos et sur les actions. La LPO s'était plutôt concentrée sur la lutte contre des projets éoliens mais le PV il y en a partout sur les Corbières, le Minervois et le littoral. On doit travailler ensemble. Si vous avez contacté un avocat, on peut apporter un point technique LPO. Il y aura des recours sur les projets Fontjoncouse et Coustouge. »

On est dans une phase de grande offensive PV et éolien. Il faut faire une cartographie avec les enjeux et que les gens se rendent compte de ce qui est en train de se passer.

ECCLA a recensé les projets en cours dans l'Aude.

Françoise Breton, de Fontjoncouse, dit qu'il y a des projets d'E renouvelables en Aragon, dans une communauté, un projet couvrirait 30.000 mégawatts sur les 60.000 prévus en Espagne. Il y a une plateforme en faveur du paysage et plusieurs collectifs. Proposition de PV locaux, autogérés et collectifs. Projet sur le paysage touristique. Ils essaient de donner une alternative à ce projet.

Idée de faire un livre sur la biodiversité et ses enjeux. Qu'est-ce que la garrigue et qu'elles seraient les répercussions si on la détruit ?

Et si toute l'énergie part dans les villes nous ne serons plus autonomes.

Fin de l'enquête publique de Fontjoncouse, une grande partie de la population a argumenté contre et les favorables ne parlaient que de revenus. Mais on est tous d'accord oui aux ER mais pas aux dépens de la biodiversité.

Le commissaire enquêteur a discuté avec H.E et va donner son avis. (*avis positif donné début décembre*). Derrière il y a aura une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées (ils se font les dents avec Tournissan), les autorisations ne seront pas accordées mais le Préfet peut passer par-dessus.

Pour Tournissan, c'est une condition, s'il n'a pas la dérogation, le permis n'est pas valable.

Ce qui est obligatoire, c'est de déposer le dossier.

Hervé Leferrer : « Je regrette qu'il n'y ait pas d'autres viticulteurs dans la salle. Il y a 35 ans j'ai été ébahi par la qualité du paysage. Les « locaux » n'ont pas conscience de la richesse qu'ils ont. Au domaine du Grand Crès, je reçois des clients du monde entier. C'est un atout fantastique. Mais on va avoir un vignoble saccagé. J'ai essayé d'alerter le syndicat AOC Corbières. Mais pas de réponse. Son CA pourrait se saisir de ces enjeux importants alors qu'ils communiquent sur le pacte entre les hommes et la nature. L'INRAE cherche des références d'études sur l'influence sur le microclimat dans les zones de PV. Mais il n'y a pas d'étude française sauf en agrivoltaïsme. Mais pas sur le micro climat sous les panneaux. Une demande est faite pour étudier le sujet. Il y aura des modifications du micro climat. Pour le projet Fabrezan/Camplong d'environ 200 ha, le porteur de projet, Valeco, s'est rapproché des élus, des viticulteurs pour les intéresser au projet. Proposition d'un loyer de 7000 euros/ha/an de location. On peut imaginer que les viticulteurs entendront cette proposition comme une idée pour sauver l'avenir. Attention, on va avoir des oppositions frontales. »

Romain Guillabert, adjoint à la mairie de Fabrezan, précise que ce projet est apporté par Pierre Bories. « Ils ont arrosé tout le monde, moitié prix sur l'électricité pour les habitants, sponsoring pour le club de hand et les chasseurs. » Alors que Fabrezan veut entrer dans le PNR. Romain a démissionné de la commission environnement de Fabrezan. Il est le seul élu au conseil municipal à être contre. On pourrait peut-être faire une association d'élus défavorables pour aller à la préfecture.

Une idée court de tourisme industriel autour du photovoltaïque.

Hervé dit que Pierre Bories comprend la situation absurde du Grand Crès mais il défend le projet Fabrezan/Camplong. Au départ il n'y avait qu'un projet d'une dizaine d'hectares qui petit à petit est passé à 220 ha.

Même histoire avec le Grand Crès, au début c'était un petit projet et le vigneron ne s'opposait pas à un petit projet mais en 4 ou 5 ans, c'est devenu plus de 100 hectares. Ils ont posé des balises partout autour du vignoble du Grand Crès sans jamais le rencontrer. Attention aux arguments d'agrivoltaïsme, c'est bidon. Les terres sont mauvaises parce qu'elles ont perdu leur fertilité mais ça reste des terres agricoles.

Bertrand Claverie interroge sur le rôle de l'association. Le débat est « indémerdable ». La seule issue pour que ça change et qu'il faudrait mettre d'autres règles d'urbanisation du développement des ER. Notre rôle pourrait être de faire une proposition dans ce sens. Si on fait des ER, pour alimenter les villes, elles doivent prendre leur responsabilité. Elles doivent occuper les toits disponibles. Il y a des documents déjà faits qui expliquent le fait qu'il peut y avoir une politique différente et ensuite envoyer ce texte à tous les responsables. Il est disponible dans quelques semaines pour ça. Plusieurs associations ont travaillé là-dessus. Voir aussi Corbières Vivantes, avec Le vent tourne. DDCM travaille sur une journée d'échange et de réflexion sur les ER.

Fin de l'AGO à 20h30.

Le président invite les participant·es à partager un verre de Corbières et quelques grignotis.